

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16.01.2018

Dossier complet le :

26.01.2018

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction d'un ensemble immobilier neuf de commerces, bureaux, hôtel et logements (opération Famille Passion II) sur la commune de la Valette du Var, au sein du quartier Château Redon / Les Espaluns

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société Publique Locale Méditerranée (SPLM)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. ROSSI Joseph, Directeur Général

RCS / SIRET

523 239 309 000 17

Forme juridique

SA à conseil d'administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie N° 39	Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000m ² et inférieure à 40 000m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha et dont la surface de plancher créée est inférieure à 40 000 m ² (dans le cas présent: Surface de Plancher = 11 500 m ²)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porté par la SPLM consiste en un ensemble immobilier neuf de commerces, bureaux, hébergements hôteliers ou logements d'environ 11 500 m² de Surface de plancher et 250 stationnements en superstructure ou infrastructure.

4.2 Objectifs du projet

Cet ensemble fait partie du projet de reconversion de la zone dans son ensemble initié par la commune de La Valette-du-Var, la Société d'Economie Mixte de la Valette (Semexval) avec la participation de « Toulon Provence Méditerranée » (TPM) qui s'inscrit dans le cadre d'un projet de développement plus large pour y implanter une plus grande diversité fonctionnelle (logements, bureaux, hôtels, cinéma...).

Le projet Famille Passion II poursuit les travaux déjà réalisés dans l'opération Famille Passion I (3 opérations de logements et commerces), dans le cadre de la concession d'aménagement Grand Sud Passion entre la Ville de La Valette du Var et la Splm. L'objectif du projet reprend l'action menée afin de réaliser un vrai quartier de ville qui se traduit par une réorganisation fonctionnelle, en associant des logements et hôtel et à des activités commerciales et tertiaires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus pour une durée d'environ 22 mois seront réalisés en une seule phase comprenant:

- la démolition d'un hangar commercial
- le terrassement
- la construction du programme

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A l'achèvement des travaux, le projet comprendra l'ensemble des composantes comme détaillé au point 4.1 du présent document.

Les bureaux et les hébergements hôteliers seront vendus en VEFA.

Les commerces seront vendus brut de gros œuvre intérieur en VEFA ou achevés et seront aménagés par les acquéreurs.

Les logements en accession à la propriété seront commercialisés en Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) auprès de la clientèle locale ou potentiellement à des investisseurs voulant disposer du dispositif Pinel.

Les logements locatifs sociaux ou intermédiaires seront également vendus en VEFA auprès d'un bailleur social reconnu, qui en assurera la gestion et l'entretien à long terme.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une demande de Permis de construire pour l'opération sera déposée en Mairie de la commune de La Valette-du-Var.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de plancher	11 500 m ²
Places de stationnements	250

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Quartier Château Redon / Les
Espaluns
Route départementale 98
La Valette-du-Var (83160)

Parcelles cadastrales du projet :
AR 10 : 43°8'19"N - 6°0'33"E
AR 104 : 43°8'19"N - 6°0'31"E
AR 185 : 43°8'18"N - 6°0'31"E
AR 106 : 43°8'20"N - 6°0'32"E

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Valette-du-Var est concernée par le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) du réseau routier national (RRN) au titre de l'autoroute A57. La zone du projet est située en zone classée C3 du fait de la présence de l'avenue de l'université en limite sud (secteur associé au classement sonore des infrastructures routières du Var établi par l'ancienne Direction Départementale de l'Équipement (DDE), en application de l'article 5 du décret n° 95-21 du 9 janvier 1995
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tous les monuments historiques sont situés à plus de 500 m des terrains du projet.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de La Valette-du-Var est située hors des zones humides de l'inventaire Départemental des ZH.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Valette-du-Var est située dans le périmètre d'un PPR n Mouvements de terrain approuvé le 11/01/1989 (concernée par les glissements de terrain, les affaissements et effondrements, les éboulements et chutes de blocs). Les terrains du projet sont situés hors des zones réglementées. La commune de La Valette-du-Var n'est pas située dans le périmètre d'un PPR t
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains objet de la présente étude ne sont pas référencés dans les bases de données BASOL et BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains sont en dehors des périmètres de protection réglementaires associés aux différents captages AEP situés à plus de 3,5 km.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites inscrits de la commune de La Valette-du-Var ne concernent pas la zone du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le FR9301608 = MONT CAUME - MONT FARON - FORET DOMANIALE DES MORIERES (SIC), et se situe à plus de 700m.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites classés de la commune de La Valette-du-Var ne concernent pas la zone du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : Absence de prélèvements nécessaires au chantier dans la nappe ou dans les eaux superficielles. En phase d'exploitation : uniquement les consommations des futurs occupants.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de prélèvements d'eau sur les terrains du projet. Pas de zone humide sur le site nécessitant un drainage.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte-tenu de la topographie du site et des aménagements prévus, le projet sera légèrement excédentaire en matériaux (décapage de surface des sols dans le cadre des terrassements, avec évacuation en centre de stockage agréé).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte-tenu de la topographie du site et des aménagements prévus, le projet ne sera pas déficitaire en matériaux (décapage de surface des sols dans le cadre des terrassements, avec évacuation en centre de stockage agréé).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera implanté sur des parcelles occupées en totalité par un hangar désaffecté et des enrobés où la flore naturelle est très peu développée, s'agissant principalement d'une végétalisation des parcelles par l'homme. De plus, le site étant déjà totalement urbanisé, il est très peu habité par des animaux, ces derniers préférant des secteurs plus calmes, et donc plus éloignés des bâtiments existants. La faune présente dans le secteur est constituée de quelques oiseaux et de mammifères : il s'agit d'espèces assez ordinaires, caractéristiques du milieu mixte urbain et rural, auquel elles sont bien adaptées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques prescrit sur la commune de La Valette-du-Var. Le risque lié au Transport de Matières Dangereuses est considéré comme faible en dehors des principales voies de communication assurant la majorité des flux (A57 et avenue de l'Université, RD98)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est située dans une zone de sismicité faible (zone 2) La commune de La Valette-du-Var est située dans le périmètre d'un PPR n Mouvements de terrain approuvé le 11/01/1989 (concernée par les glissements de terrain, les affaissements et effondrements, les éboulements et chutes de blocs). Le terrain du projet est situé hors des zones réglementées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, uniquement émission de poussières. Non en phase d'exploitation puisque le projet d'aménagement ne comporte aucune activité de type industrielle ou artisanale (hôtel, habitations, bureaux et commerces). Le site n'est pas concerné par des risques sanitaires majeurs chroniques ou accidentels
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui en phase chantier : camions de chantier (matériaux et évacuations). Non en phase exploitation : trafic habituel de véhicules sur les voies de circulation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Oui en phase chantier de manière ponctuelle pour les habitations à proximité de la zone de projet. Non en phase d'exploitation puisque le projet consiste en la construction d'immeubles à usage d'hébergement hôtelier, de bureaux, commerces ou logements sans activité industrielle ou artisanale bruyante. La zone du projet est située en catégorie 3 du fait de la présence la RD98 (secteur associé au classement sonore des infrastructures routières du Var établi par la DDTM)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'émissions d'odeur en phase chantier ou en phase d'exploitation.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'activités générant des nuisances olfactives aux alentours.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui en phase de chantier de manière ponctuelle et limitée par la circulation des engins de chantier. Non en phase d'exploitation puisque le projet consiste en la construction d'immeuble à usage d'hébergement hôtelier, de bureaux, commerces ou logements, sans activité industrielle ou artisanale générant des vibrations.
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'activités générant des vibrations aux alentours.	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non en phase de travaux (uniquement diurne ne nécessitant pas de lumière artificielle) et en phase d'exploitation. En cas de travaux de nuit (exceptionnels), les projecteurs et les phares des engins seront dirigés vers le sol de manière à réduire au maximum la diffusion de la lumière vers le ciel. En phase d'exploitation, la lumière proviendra des occupants.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé en milieu péri-urbain, au niveau de zones déjà occupées par des bâtiments d'activités et par des voiries : il s'agit donc d'un secteur dont l'éclairage de nuit est déjà existant.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui en phase de chantier : la circulation des engins engendrera l'émission de polluants atmosphériques, micropolluants et poussières. En phase d'exploitation, ces mêmes émissions seront liées aux véhicules légers des futurs occupants de l'immeuble. Ces émissions seront limitées.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets des eaux usées domestiques vers le réseau EU communal. Rejet des eaux pluviales de toiture vers le réseau EP communal.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de chantier: les déchets seront liés à ceux générés dans le cadre de chantier de TP. La charte « chantier à faibles nuisances » mise en place qui devra être respectée par chaque intervenant du chantier permettra de les responsabiliser sur le tri des déchets et ainsi d'en limiter les quantités générées. En phase d'exploitation: il s'agit de déchets produits par les occupants, considérés comme des DIB.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de chantier: les déchets seront liés à ceux générés dans le cadre de chantier de TP. La charte « chantier à faibles nuisances » mise en place qui devra être respectée par chaque intervenant du chantier permettra de les responsabiliser sur le tri des déchets et ainsi d'en limiter les quantités générées. En phase d'exploitation: il s'agit de déchets produits par les occupants, considérés comme des DIB.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles AR106, AR104 et 185 n'étaient plus utilisées. Le hangar commercial situé sur la parcelle AR10 est désaffecté depuis juillet 2016.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet ne se cumulent pas avec celles d'autres projets ayant une incidence sur l'environnement prévus à proximité sur la commune connus (qui ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R. 214-6 et d'une enquête publique ou qui ont fait l'objet d'une étude d'impact au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a été rendu public.

A noter qu'une étude d'impact pour le projet global "famille passion" réalisée en mai 2011, inclut les terrains du projet objet de cette déclaration, à l'exception de la parcelle AR10 (2197m²).

L'avis de l'autorité environnementale a été émis le 12/08/2011 et des compléments ont été apportés.

De plus, les arrêtés n°AE-F09312P0387 du 28/11/2012 du 28/11/2012 et n°AE-F09313P0919 du 24/09/2013 portant décision d'examen au cas par cas ont été publiés, indiquant que le projet de cinéma (1er arrêté) et les opérations de logements et commerces (2ème arrêté) ne sont pas soumis à étude d'impact (même contexte environnemental).

Le projet objet de cette déclaration s'inscrit pleinement dans la continuité de ces opérations.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le contexte environnemental et la nature du projet justifient la dispense d'étude d'impact.

En effet, le projet est déjà inclus dans un périmètre d'étude d'impact (arrêté du 12/08/2011), à l'exception de la parcelle AR10 (2197m²).

De plus, une charte « chantier à faibles nuisances » sera mise en place (ce qui entraînera un suivi de la consommation des fluides et de l'énergie pendant le chantier ainsi qu'à une limitation des nuisances et au tri des déchets de chantier). Ainsi, le projet ne générera pas d'incidences significatives lors de la phase travaux. Il en est de même lors de la phase d'exploitation. Aucune atteinte à la biodiversité ne sera générée. Toutes les incidences sont ici considérées comme très faibles, voire nulles, et ponctuelles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Extrait de plan cadastral avec périmètre du projet
Cartes de localisation des périmètres réglementaires associés aux sites classés ou inscrits
Plan de localisation des servitudes publiques
Plan de repérage du terrain par rapport au périmètre de l'étude d'impact réalisé en 2011.
Etude d'impact réalisée en 2011 (sur CD)
Arrêté AE-F09313P0919 du 24/09/2013 portant décision d'examen au cas par cas

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LA VALETTE DU VAR

le,

12/01/2018

Signature

Joseph ROSSI
Directeur Général
SPL Méditerranée

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

